



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 5 mai 2010 n° 88/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête mensuelle à collecte continue

Demandeur : Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville - Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Au cours de sa réunion du 31 mars 2010, la commission Emploi, qualification et revenus du travail a examiné le projet d'enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation.

Cette opération répond aux demandes de connaissance des dispositifs de politiques de l'emploi émanant des cabinets ministériels, de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), des corps d'inspection (Cour des Comptes, Inspection générale des affaires sociales notamment), des organismes d'expertise (conseil d'orientation de l'emploi, conseil d'analyse stratégique,...) ainsi que des partenaires sociaux. Dans une optique légèrement différente, la Dares a mené en 2008 et 2009, une enquête sur le devenir des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation.

L'enquête sur l'insertion a pour objectif de connaître la situation des bénéficiaires six mois après leur sortie du dispositif, en particulier sur leur insertion dans l'emploi et dans l'emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, emploi à son compte ou de titulaire dans la Fonction publique). L'enquête permet de calculer un certain nombre d'indicateurs des programmes annuels de performance (PAP) et des rapports annuels de performance (RAP), ainsi que des budgets opérationnels de programme (BOP) dans le cadre de la LOLF (programme 102). Elle permet également des comparaisons avec d'autres dispositifs d'emplois aidés (apprentissage, contrat unique d'insertion...). Parmi les thématiques abordées, on peut citer : l'emploi (situation actuelle, nature de l'emploi, caractéristiques de l'employeur), les conditions de déroulement du contrat (motif de rupture le cas échéant, lien formation-emploi, déroulement de la formation, tutorat...), des appréciations sur le contrat.

L'enquête couvre la France entière (métropole et Dom) et concerne les sortants d'un contrat de professionnalisation c'est à dire les bénéficiaires dont la convention est achevée et non reconduite et aussi les bénéficiaires dont le contrat a été rompu, le mois de rupture étant considéré comme le mois de sortie. La collecte se déroule en continu par questionnaire papier auto-administré transmis par voie postale. Les questionnaires sont envoyés aux sortants du mois m-6 au cours de la première semaine du mois m+1. Une relance a lieu un mois plus tard. Les personnes ayant déménagé depuis leur sortie de contrat sont interrogées dans la mesure où leurs coordonnées ont pu être retrouvées. La durée de remplissage du questionnaire est estimée à 10 minutes. La collecte débute fin 2010. Il est envisagé de reconduire l'opération chaque année tant que le dispositif des contrats de professionnalisation sera en place.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'échantillon est issu d'Extrapro (système de gestion informatisé qui permet le transfert, des informations individuelles relatives à la nature des contrats de professionnalisation, aux bénéficiaires et employeurs signataires). L'objectif est d'interroger 100 000 sortants sur l'année, soit en moyenne 8 300 par mois, en respectant la saisonnalité des sorties et avec un tirage aléatoire représentatif au niveau régional, les Dom étant regroupés et considérés comme une région. Afin d'alléger le questionnaire, certaines informations figurant dans la base de sondage (caractéristiques du salarié, du contrat de professionnalisation, de l'employeur pendant le contrat) sont appariées avec les résultats de l'enquête.

Un comité de pilotage composé de personnes représentant des institutions impliquées dans la mise en œuvre, le suivi et l'analyse des contrats de professionnalisation (DGEFP, Céreq, Services des Études, Prospective, Évaluation et Statistiques (SEPES), organismes paritaires collecteurs agréés...) sera mis en place au printemps 2010. Une consultation des partenaires sociaux sera menée sur la base d'une première ébauche de questionnaire.

Au niveau national, les données de l'enquête seront exploitées chaque semestre avec des résultats mensuels. Ces résultats serviront à alimenter, chaque année, le bilan sur le contrat de professionnalisation publié sous forme de Dares Analyses accessibles sur le site de la Dares. Les fichiers régionaux seront mis, chaque mois, à la disposition des services régionaux du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, en particulier les SEPES (Services des Études, Prospective, Évaluation et Statistiques) et les DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à partir de l'entrée en vigueur de la conformité délivrée par le comité du label.